Cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques

2005/0032(COD) - 13/12/2007 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission approuve en l’état les deux amendements adoptés par le Parlement en 2ème lecture. Il s'agit de clarifications juridiques qui ne modifient pas la substance.